

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 OCTOBRE

VILLES ET CAMPAGNES

Les agglomérations formidables qui constituent les grandes villes sont une marque caractéristique de notre époque.

Ce n'est pas que les habitants s'y multiplient plus qu'ailleurs en vertu de la loi primitive: *Croissez et multipliez-vous!* au contraire. Mais les populations quittent les campagnes pour se rendre dans les villes.

Ce phénomène se produit dans presque tous les pays qui se disent civilisés. Partout les campagnes vont en se dépeuplant, et les villes de grossir comme si elles étaient hydropiques.

Et souvent ce grossissement des villes est un mal aussi formidable pour la société que l'est l'hydropisie pour le corps humain.

Ce mouvement se comprendrait encore plus ou moins dans nos pays d'Europe où le travail de la campagne est plus ingrat. Mais il se produit aussi bien en Amérique, aux États-Unis, où cependant la culture de la terre offre des avantages dignes d'envie. Les villes moustres surgissent là bien plus rapidement que chez nous. Chicago, qui nous convie à son Exposition pour le 4^e mai prochain, en est le plus merveilleux exemple.

Il y a 30 ans, ce n'était qu'une bourgade. Aujourd'hui, c'est une ville de plus d'un million d'habitants et qui marche rapidement sur le deuxième million. Ce qu'il y aura de plus merveilleux à voir à Chicago, ce sera Chicago lui-même, une ville improvisée, avec son immense population, d'une façon encore plus rapide que l'Exposition avec ses splendeurs.

Et ce mouvement est irrésistible. Jusqu'au milieu de ce siècle, la législation allemande s'opposait à cette dépopulation des campagnes. Quand ces vieilles entraves eurent été rompues, le mouvement vers les villes ne s'accrut d'abord que très lentement. Les villes n'étaient pas encore ce qu'elles sont devenues aujourd'hui: l'industrie, moins développée, ne demandait pas encore autant de bras, et les habitudes, contractées à travers de longs siècles, exerçaient encore leur influence. Mais aujourd'hui tout cela est changé. C'est au point que les hobereaux prussiens de la Poméranie, de la Prusse orientale, de la Prusse occidentale et de la Silésie, avec leurs vastes terres, ont déjà agité la question de savoir s'il fallait revenir à l'ancienne législation, ou introduire chez eux des coolies chinois. Ils ne trouvent plus les bras nécessaires pour cultiver leurs champs.

Une des causes de ce phénomène se trouve dans la constitution même de nos assemblées législatives. L'élément rural n'y est pas représenté comme il devrait l'être. Et lors même qu'un représentant-né des intérêts agricoles ferait brillamment campagne pour le cultivateur, on lui reprocherait de plaider avant

tout pour son étable à lui et pour sa charrette à lui.

L'agriculture subit une législation que lui imposent des législateurs étrangers à l'agriculture.

Dès lors, elle est condamnée d'avance. Le laboureur est traité par ces messieurs comme une vache à lait que l'on trait à la rendre étique. Il n'est pas possible qu'il lutte contre les difficultés multiples et insurmontables qui l'assiègent.

S'agit-il de produire? Il doit lutter, pour la hauteur des gages, avec les gros industriels qui roulent sur les millions. Il ne le peut, et voit les ouvriers autour de lui devenir de plus en plus rares.

Vient-il vendre ses produits? Il est en présence de la concurrence américaine, russe, hongroise, indienne. Tous ces concurrents peuvent produire et livrer sur nos marchés à des conditions plus avantageuses pour l'acheteur. D'ailleurs les campagnards d'hier, citadins d'aujourd'hui, poussent des cris formidables pour qu'on ne leur renchérisse pas l'existence en protégeant le travailleur de la terre.

Viennent ensuite les agents du fisc qui, au nom de toutes les lois possibles, extorquent au rural tout ce qu'ils peuvent. Assurément, nous ne faisons aucun reproche à ces pauvres agents. Ils sont obligés d'exécuter la loi. Mais les législateurs ont considéré le laboureur comme une poule aux œufs d'or. D'ailleurs, n'a-t-il pas des biens au soleil? Qu'il paye donc, lui; qu'il paye.

Et le pauvre homme se décourage. Il ne peut produire davantage et il renonce à continuer sa culture.

Et alors, il va lui-même grossir la population des villes. Là, il espère trouver une vie plus facile, au milieu de la poussière et de la fumée qui lui montrent de loin l'emplacement de sa future demeure.

Aussi bien, la ville attire précisément parce qu'elle est la ville. Sans doute, il ne faut pas lui demander les charmes que présente la campagne et dans ses arbres qui fleurissent, et dans ses moissons qui jaunissent, et dans ses oiseaux qui gazouillent, et dans ses raisins qui mûrissent sous les pampres verts.

La ville n'a pas la variété des charmes, ni l'air pur, ni la source, ni le ruisseau, ni les douces joies et les douces tristesses que la succession des saisons nous procure à la campagne. Tous ces avantages de la campagne ne se trouvent qu'à la campagne.

Mais la ville offre le confort moderne. Elle a le luxe des rues et les étalages de magasins. Elle a ses becs de gaz et ses lampes électriques, ses trottoirs, ses omnibus, ses cars ou tramways. Elle a ses théâtres et ses restaurants à tout prix. L'eau y coule dans les maisons par des tuyaux qui débouchent à chaque étage, et l'on y boit du petit bleu et des bocks à des prix qui semblent abordables. Le travail semble y être moins rude, et, pendant ce travail, on est abrité contre les ardeurs du soleil, contre la pluie et contre l'inclémence des saisons.

Nous ne relevons là que des considérations matérielles. Aussi bien, ce sont celles-là qui d'ordinaire provoquent l'immigration dans les villes.

LE SAGE.

INFORMATIONS

L'ARBITRAGE

M. Calvignac, arrivé à Paris avant-hier, à quatre heures et demie, s'est aussitôt rendu au ministère de l'intérieur. Il était accompagné de M. Baudin, qui, après avoir introduit le maire de Carmaux, s'est retiré, le laissant seul avec M. Loubet. A sa sortie du ministère, M. Calvignac est allé chez M. Clémenceau.

Les trois délégués des grévistes, MM. Millebrand, Camille Pelletan et Clémenceau, se sont alors rendus chez M. Loubet.

Hier, M. Loubet a conféré de nouveau avec le baron Reille.

On prétend que l'une des causes de retard de la sentence serait que Calvignac exigerait sa réintégration, et l'amnistie pour les mineurs condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi pour participation aux troubles du 15 août.

M. Loubet aurait répondu que cette dernière prétention excédait sa compétence.

La sentence arbitrale n'était pas rendue hier soir, mais on y comptait ce matin.

M. CALVIGNAC A LA CHAMBRE

Calvignac est arrivé hier à la Chambre vers deux heures et demie avec M. Pelletan.

Il a été admis dans un des bureaux en compagnie de quelques députés radicaux et du groupe ouvrier.

Le retard apporté par M. Loubet à rendre sa sentence fait l'objet des commentaires les plus divers. On dit que sa religion doit être éclairée et que s'il a fait appeler successivement les représentants des ouvriers et le baron Reille, c'est pour gagner du temps et soumettre son jugement à ses collègues dans le Conseil des ministres qui aura lieu demain.

D'autres députés rapprochent le départ de Calvignac de l'agitation signalée à Carmaux et se demandent s'il n'y a point là l'exécution d'un mot d'ordre, et la notification à peine déguisée faite par les ouvriers à M. Loubet, que toute sentence ne leur donnait pas complètement raison sera tenue pour non avenue.

Enfin, d'autres, on voudrait simplement peser sur la décision de l'arbitre.

BONNES PLACES

Les républicains sont toujours en quête de bonnes places à prendre. Sénateurs et députés n'ont pas de souci plus constant.

M. Tolain se demandait depuis quelque temps ce que l'on pourrait bien donner aux amis. M. Maguin, sénateur, a le gouvernement de la Banque; M. Christoffe, député, a le gouvernement du Crédit foncier. Ne devrait-on pas distribuer à un certain nombre d'autres membres du Parlement des postes suffisamment lucratifs, la direction des Compagnies de chemins de fer, par exemple?

M. Tolain n'a pas perdu son temps à des songeries superflues. De suite, il a rédigé un projet de loi qui fait déjà venir l'eau à la bouche de nombreux candidats.

M. Deluns-Montaud, ancien ministre, l'approuve, et M. Yves Guyot, autre ancien ministre, ne peut que l'admirer.

Six bonnes places nouvelles à donner aux parents et aux amis, quand on ne pourra les prendre pour soi; qu'elle aubaine!

L'idée de M. Tolain fera son chemin. Elle surexcite les appétits, flatte les ambitions et favorise les combinaisons de la politique; elle pourra être la consolation des affligés du scrutin. Elle sera acclamée.

On la votera au nom des intérêts supérieurs de la République.

MEETING ORAGEUX

Un meeting boulangiste a eu lieu dans la salle Favié en faveur des grévistes de Carmaux et d'une amnistie générale. Il a été très agité.

Pendant un discours du député Gabriel, un anarchiste ayant crié: A bas la patrie! une lutte s'est engagée entre les assistants et une centaine d'anarchistes, qui ont été expulsés de vive force.

La réunion a voté un ordre du jour de mépris pour le gouvernement qui a mis l'armée au service de la Compagnie de Carmaux, et réclamant une amnistie générale.

Pendant la hagarre, un assistant a été légèrement blessé d'un coup de couteau.

LE PANAMA

L'Événement affirme que M. Quesnay de Beaurepaire, loin de conclure à un supplément d'instruction dans l'affaire du Panama, a remis au garde des sceaux des conclusions tendant à exercer des poursuites.

M. THIERS AU PANTHÉON

M. Léon Say doit demander à la Chambre, par voie d'amendement, d'ajouter le nom de M. Thiers à ceux de Michelet, de Quinet et de Renan, dont le gouvernement demande le transfert au Panthéon.

M. ALBERT MILLAUD

M. Albert Millaud, dont nous avons annoncé la mort, était le fils de Moïse-Polydore Millaud, financier fameux, qui fonda le *Petit Journal*. En 1865, Albert Millaud se fit connaître par un volume de poésies, *Fantaisie de jeunesse*. Bientôt il foudait, avec le concours de M. Abel d'Avrecourt, la *Revue de poche* et la *Gazette de Hollande*.

C'est en 1869 qu'Albert Millaud entra au *Figaro* où il collabora régulièrement depuis cette époque. Il y publia tout d'abord des chroniques en vers qui furent réunies plus tard en volumes sous le titre de *Petite Némésis*. Il fut ensuite chargé du compte rendu des Chambres.

M. Albert Millaud s'était également adonné au théâtre et il fit, en collaboration, un certain nombre de pièces qui furent interprétées avec succès par M^{me} Judic. Citons *Madame l'Archiduc*, *Néniche* et la *Femme à Papa*, en colla-

oration avec M. Hennequin : la *Roussotte*, avec M. H. Meilhac.

Le théâtre des Variétés avait annoncé pour hier lundi la première représentation d'une revue, *Premier Paris*, dont M. Albert Millaud était un des auteurs. La répétition générale, pour la censure, a eu lieu samedi.

Cette première représentation de *Premier Paris* n'a pas eu lieu hier. M. Millaud, avant de mourir, avait du reste, avec un sang-froid extraordinaire, exprimé le désir que sa pièce ne fût pas représentée le jour de ses obsèques.

AU DAHOMEY

Le gouvernement a décidé de nommer le colonel Doods au grade de général de brigade et le lieutenant-colonel Grégoire au grade de colonel.

Ces promotions paraîtront à l'*Officiel* dès que la nouvelle de la prise d'Abomey sera parvenue au ministère de la marine.

Suivant le *XIX^e Siècle*, c'est le capitaine Crémieu-Foa qui a été placé à la tête de la cavalerie au Dahomey, après la blessure du commandant Villers.

Les journaux citent encore, parmi les prochaines promotions au titre du Dahomey, M. Audeoud, qui serait nommé lieutenant-colonel.

Le *Figaro* assure que les renseignements reçus par un gérant de factorerie, au Dahomey, établissent que quatre mille fusils à tir rapide et 3 canons fournis par les Allemands aux Dahoméens, ont été payés en esclaves dont le consul allemand a surveillé lui-même l'embarquement.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 octobre 1892.

En attendant le résultat de l'arbitrage qui doit mettre fin à la grève de Carmaux, le marché des rentes reste indécis, le 3 0/0 à 99.27 et le 4 1/2 à 106.12.

Les fonds étrangers sont en général plus faibles que samedi sur la crainte d'une nouvelle hausse de l'escompte à Londres en raison de la continuation des retraits d'or pour l'étranger. L'Italien reste à 99.35. L'Extérieure est offerte à 63 1/2 et les Fonds Russes en baisse sensible.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3,955 qui est à 5 fr. près le cours de samedi.

Le Crédit Foncier cote 4,118. Les prêts autorisés dans la dernière réunion du conseil qui se chiffrent par près de 3 millions, attestent que la clientèle s'accommode très bien du taux abaissé de l'intérêt des prêts.

La Banque de Paris se maintient à 676 fr. L'obligation du chemin de fer Beyrouth-Damas-Hauran est recherchée à 314.50. On a lieu de supposer que la route ferrée remplaçant la route à péage donnera des bénéfices très rémunérateurs.

La Société Générale regagne à 481.50 une partie du dernier coupon, les bénéfices nets acquis en 1892 sont supérieurs à ceux de l'année dernière à pareille époque.

Le Crédit Lyonnais ne s'écarte guère du cours de 784 fr.

Les Chemins Economiques valent 430 fr. 50. Informations financières. — L'action Patin Caouchouc Fer (fabrication Ménier) a de grosses demandes aux environs de 1,450 fr. sur la nouvelle, qui mérite confirmation, de marchés importants avec la ville de Nantes.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

La municipalité et la gare de Saumur

Un commerçant nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« C'est plaisir de voir le mouvement que se donne la municipalité pour obtenir une modification dans les constructions de la gare. Elle veut faire croire qu'elle s'occupe de nos intérêts et elle profite de l'occasion pour mettre en avant ses amis Pottier et Tétard qui aspirent, dit-on, aux plus hautes fonctions électorales.

« Eh bien, moi qui ne suis pas un homme politique mais un homme d'affaires, j'ai fait quelques réflexions que vous me permettrez de vous communiquer.

« Dans le commerce, quand nous avons des craintes sur le résultat d'une affaire qui nous intéresse, nous n'avons pas l'habitude d'attendre, pour l'examiner, qu'elle soit faite par un autre. Nous l'envisageons longtemps à l'avance, nous l'étudions sous toutes ses faces et alors nous avons quelques chances de la réussir.

« Qu'a fait, au contraire, la municipalité pour la question de la gare? Elle a attendu que les constructions fussent plus qu'à moitié faites. Puis, aujourd'hui, elle nous convoque pour protester! Et lorsqu'elle aura échoué, elle dira, comme Pilate : Je m'en lave les mains. Ce n'est pas ma faute; on a refusé de tenir compte de mes observations.

« Mais que faisiez-vous donc, il y a trois mois, monsieur le maire et messieurs les édiles? La gare, vous n'y pensiez même pas! Toute votre attention se portait sur Saint-Louis; vous vouliez, pour obéir à la loge maçonnique, supprimer ce collège qui rapporte à la Ville une moyenne de 200,000 francs. Bien plus, toujours pour satisfaire la secte, vous offriez 170,000 francs à l'administrateur Le Bon, et ces 170,000 francs vous vouliez les emprunter en augmentant nos dettes d'autant. Total 400,000 francs que vous vouliez nous faire perdre.

« Eh bien! si, lorsque vous vous êtes réunis, en séance du Conseil municipal ou plutôt en comité secret, le 21 septembre dernier, à 8 heures du soir, dans le cabinet du maire, au lieu de donner à celui-ci un blanc-seing pour acheter Saint-Louis coûte que coûte, vous aviez

seulement voté une offre à la Compagnie d'Orléans de 100,000 francs et peut-être moins, la gare serait restée où elle était, elle eût été digne de notre ville et nos intérêts n'auraient pas été lésés. La Compagnie n'attendait que vos offres et vous portez devant la Ville la responsabilité d'avoir sacrifié nos intérêts à votre haine.

« Vous n'êtes pas des administrateurs, mais des politiciens. Et quant aux affaires, vous ne savez faire que les vôtres.

« Veuillez agréer, etc.

» UN COMMERÇANT. »

AUDIENCE MINISTÉRIELLE ACCORDÉE

Hier, dans la soirée, après le tirage du journal, nous avons reçu de la Mairie de Saumur une note annonçant que le Ministre des Travaux Publics a accordé une audience aux délégués de la ville de Saumur chargés de lui porter les réclamations de la population au sujet des travaux de la Gare. Cette audience sera donnée demain mercredi 26 octobre, à dix heures du matin.

Le pavage de la rue de la Tonnelle

Dans la fièvre de pavage qu'avait empoignée la municipalité aux dernières élections, et sur la question de laquelle ces élections ont été en partie faites, on a oublié une des rues de la ville qui a peut-être le plus grand besoin de ce tremplin électoral. C'est la rue de la Tonnelle.

Dans cette voie si passante est cependant la demeure d'un de nos édiles, celui-là même qui fut le plus caressé des amis, qui reçut le plus sérieux coup d'épaule, et sur lequel on fondait le plus grand espoir. C'était le candidat ouvrier — bien que patron — le candidat devant lequel toutes difficultés devaient s'aplanir, toutes demandes acceptées.

Eh bien! pourquoi n'a-t-il pas demandé le pavage de la rue de la Tonnelle? Ou, s'il l'a demandé, pourquoi ne l'a-t-il pas obtenu? Ce serait cependant bien urgent; car cette rue étroite, et souvent encombrée, devient dangereuse à cause de la nature de son pavage inégal et glissant.

Nous ne doutons pas qu'un jour M. Brihard n'obtienne de ses amis un vote favorable et pour un kiosque et pour le pavage de sa rue; il aura conquis alors des sympathies plus étendues. Mais, jusque-là, nous pensons qu'il était inutile de faire nommer un candidat... ouvrier, si on ne voulait pas mieux écouter ses justes réclamations.

COURS D'AGRICULTURE

M. Chauvet, professeur d'agriculture pour l'arrondissement de Saumur, fera une Conférence demain mercredi 26 octobre, à 8 heures du soir, rue des Pâiens, ancienne salle de dessin.

Sujet de la conférence : *De la Fumure des Vignes.*

CULTURE DU TABAC

Le Conseil général de Maine-et-Loire, ainsi que le Conseil d'arrondissement, les Sociétés agricoles et industrielles, les Comices agricoles, les Syndicats agricoles du département réclament depuis longtemps l'autorisation de cultiver en Maine-et-Loire cette plante si précieuse pour le Trésor et pour les fumeurs.

Un de nos concitoyens, qui s'est beaucoup occupé de pharmacie, de viticulture et d'irrigations, a pensé devoir faire des essais de culture sur cette plante, dans une propriété qu'il possède près de Saumur. Chimiste, en sa qualité d'ancien pharmacien, il aurait pu faire des analyses savantes sur les produits de cette culture et sur les engrais qu'elle exige. Herboriste distingué, depuis certaine leçon de botanique que lui a donnée le docteur X... il aurait pu étudier quelques nouveaux caractères de cette plante bannie des fumeurs. Grand amateur de ce genre de sport, il aurait pu économiquement en savourer les douceurs.

Malheureusement la Régie a fait irruption chez lui, compté le nombre de pieds cultivés et dressé procès verbal contre ce savant modeste. Adieu tous les projets; d'autant plus que — dit-on — la Régie ne lui fera pas... « Quartier ».

Que de malheurs en peu de temps!

LA MENSE ÉPISCOPALE

Lors de la dernière session du Conseil d'arrondissement d'Angers, M. de Bruc a saisi cette assemblée du vœu suivant :

« Bientôt que les intérêts religieux, seuls visés par le décret du 30 juillet 1892, soient assurément pour moi le côté le plus important de la question, je les en écarte cependant pour ne m'occuper que de la défense de nos intérêts pécuniaires et scolaires qui, eux, font indistinctement partie intégrante de nos attributions.

« Me plaçant donc à ces deux seuls points de vue, car je ne veux pas non plus discuter le côté légal que pourront avoir à élucider les tribunaux chargés de juger ce qu'il y a de bien fondé dans cette interprétation des lois, j'estime que la mise en vente des biens dépendant de la Mense épiscopale est un acte absolument préjudiciable à nos intérêts généraux.

« Considérant, en effet, que la disparition de collèges, comprenant plusieurs centaines d'individus, ne peut avoir lieu sans apporter une perturbation considérable dans les affaires de toute une région, et cela pour des raisons économiques tellement simples que je ne puis croire utile de les énumérer;

« Considérant que par le fait d'avoir autrefois approuvé la destination des établissements en question, le gouvernement a pris une sorte

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Léonce allait demander l'explication de cette parole, lorsque le bruit d'une voiture annonça le retour de M. Loubert; il n'eut donc que le temps de supplier sa cousine de garder un profond silence sur tout ce qu'il lui avait révélé. Éléonore lui promit la plus grande prudence. En ce moment son père entra dans le salon.

— Est-ce que vous avez eu du monde ce soir? demanda-t-il d'un air contrarié, en désignant de la main des fauteuils qui n'étaient pas rangés dans leur ordre accoutumé.

Éléonore répondit affirmativement, puis elle raconta dans les plus grands détails la visite qu'elle avait reçue, celle de madame d'Étoges, qui lui était annoncée, et l'invitation toute gracieuse de mademoiselle de Royan. Sa présence d'esprit et son calme confondaient Léonce. M. Loubert paraissait furieux.

— Ma cousine ne vous dit pas tout, mon bon oncle, reprit à son tour Granval. Avant l'arrivée de ces dames et après leur départ, nous avons eu une longue conversation ensemble, et nous avons formé des projets auxquels il ne manque plus que votre sanction et celle de ma mère.

— Et de quoi s'agit-il? demanda M. Loubert dont la figure s'illumina subitement.

— Il s'agit, pour moi, que j'ai pour vous l'affection d'un fils, et que je voudrais avoir le droit de vous nommer mon père.

— Enfin! s'écria M. Loubert du ton d'un homme auquel on enlève un poids immense qui étouffait son cœur. Vous vous êtes donc entendus? c'est bien heureux! Léonce, il faut maintenant que tu écrives à ta mère de hâter son arrivée.

— C'est inutile, cher oncle. Ma mère a été avertie de mon désir depuis deux jours, et je ne serais pas étonné qu'elle eût déjà quitté le Haut-Mont.

— Diable! comme tu mènes les affaires maintenant. Quand tu seras à la tête de nos usines de Courville-le-Bas, tu gagneras des millions. Qu'en dis-tu, Éléonore?

— Je dis, mon père que nous parlerons de

cela quand nous réglerons mes comptes de tutelle, mais que rien ne presse pour le moment.

A ces mots de comptes de tutelle, le visage épanoui de M. Loubert se couvrit d'une mortelle pâleur; on eût dit que le pauvre homme allait s'évanouir. Éléonore ne douta plus de ce que son cousin lui avait appris.

— Tout s'arrangera, interrompit vivement Léonce en serrant la main de son oncle avec une chaleureuse cordialité. Ce n'est pas la fortune d'Éléonore que j'épouse; c'est le repos, c'est le bonheur du frère de ma bonne mère, si longtemps malheureuse par moi, que je veux assurer. Dormez en paix, monsieur Loubert, continua-t-il en s'avancant vers la porte pour se retirer; et vous, Éléonore, songez à la prière que je vous ai faite.

Le père et la fille courbèrent la tête: l'un se souvenait d'avoir dit un jour: « Ce n'est pas ton cousin que tu épouses, ce sont des terres, des herbages, des rentes sur l'État. » L'autre venait, il n'y avait qu'un moment, d'accuser son cousin de ne la préférer qu'à cause de sa fortune.

Tous deux se retirèrent sans proférer une parole.

XX

Nous laisserons M. Loubert et sa fille réfléchir à ce qui venait de se passer et surtout à ce qu'ils avaient à faire, et nous suivrons Léonce, qui s'était rendu chez son ami Verne avant de rentrer dans son appartement.

L'intimité de ces deux hommes n'avait été pendant longtemps qu'apparente, comme on le sait, parce que leurs âmes n'avaient aucune communication entre elles; mais depuis que celle de Léonce s'était ouverte aux sentiments nobles et tendres, il semblait qu'ils voulaient tous deux combler le vide de leur triste passé à force de confiance et d'affection. Granval, qui avait subitement compris le dévouement de son ami, au lieu de le savourer jour par jour, comme cela fût arrivé s'il l'avait constamment senti, ne pouvait se lasser de prodiguer à celui qu'il regardait comme un frère l'inépuisable jeunesse de son cœur et de son intelligence. Il ne lui cachait aucune de ses pensées, il le consultait sur tous ses doutes, il se servait de sa raison comme d'un flambeau pour éclairer les parties encore obscures de son esprit; il en faisait, en un mot, une sorte de livre vivant auquel il venait tour à tour confier et demander des inspirations.

d'engagement moral vis-à-vis de tous ceux qui, connaissant l'autorisation de l'Etat, n'ont plus craint d'avancer les fonds nécessaires à l'érection de ces divers bâtiments;

» Et qu'en mettant maintenant en vente ces mêmes immeubles, le gouvernement enlève par là-même aux créanciers, non seulement la possibilité de recevoir un intérêt quelconque, mais encore l'espoir de recouvrer leur capital.

» Considérant que cette conversion en rentes de terrains et d'immeubles donnés et légués dans un but déterminé et tout autre, ne peut manquer de donner prise aux justes revendications des donateurs et héritiers naturels, et que la restitution de ces différents dons et legs fait dans un but philanthropique, léserait spécialement les classes les moins riches, par conséquent celles dont nous avons plus particulièrement le devoir de nous occuper.

» Considérant enfin que, grâce à la modicité du prix de pension de ces colléges, beaucoup de jeunes gens que le manque de fortune aurait tenus forcément éloignés des moyens nécessaires pour développer leurs aptitudes intellectuelles, ont pu y recevoir, de maîtres aussi dévoués qu'instruits, une éducation complétée par le sentiment du devoir qui leur a permis, non seulement de se créer une situation, mais encore de se rendre utiles à leur pays; et qu'à une époque où l'éducation est devenue obligatoire, il serait d'une inconséquence coupable de causer la fermeture d'institutions qui ont rendu et rendent chaque jour tant et de si grands services à la jeunesse intelligente de Maine-et-Loire.

» J'émet le vœu que le décret du 30 juillet 1892 soit annulé, et les adjudications déjà faites déclarées sans valeur, comme gravement préjudiciables aux intérêts généraux du département.

L'assemblée, après avoir entendu M. de Bruc, a, nous dit le procès-verbal, écouté les observations de plusieurs de ses membres s'opposant à la prise en considération de cette proposition, pour le motif qu'un tel vœu ne serait pas de la compétence du Conseil.

Nous sommes étonnés que la majorité du Conseil d'arrondissement d'Angers se soit si facilement rangée à cette opinion, et ait paru croire qu'il lui était interdit de donner son sentiment sur une question d'aussi grave importance, pour les intérêts des populations qu'il représente. Nous n'en félicitons que plus chaleureusement l'honorable représentant du Louroux de sa ferme et éloquente protestation.

LIBÉRALITÉS

Voici la liste des libéralités qui ont été faites aux écoles primaires dans l'arrondissement de Saumur :

Brézé. — M. Girard Achille, juge au Tribunal de commerce de Saumur, a acheté des ar-

Verne, qui l'avait toujours aimé, éprouvait maintenant pour lui un de ces attachements immenses qui se composent de toutes les facultés aimantes, depuis la tendresse jusqu'à l'admiration. Lui qui avait, pendant tant d'années, demandé vainement un sentiment à ce cœur, un éclair à cette intelligence, il pouvait à peine suffire à suivre le développement de l'un, il était quelquefois ébloui par le rayonnement imprévu de l'autre.

Il éprouvait une indicible volupté à attacher son regard sur cette imagination pure comme le soleil à son lever, à se plonger par la pensée dans cette âme transparente comme le cristal. Où il avait connu des goûts vulgaires, il trouvait des instincts élevés, des passions généreuses et des inspirations sublimes dans leur naïveté.

Souvent il avait cherché à pénétrer le mystère de cette transformation, dont une partie s'était accomplie sous ses yeux, mais le point de départ lui manquant, il en était réduit à remercier la Providence, pour se consoler de ne pas connaître l'instrument dont elle s'était servie.

(A suivre.)

bres pour la cour de l'école de garçons et offert des flacons pour le musée scolaire.

M. Perrault, délégué cantonal, a donné quatre volumes à l'école de garçons.

M. de Dreux-Brézé, deux volumes à la même école.

Saint-Clément-des-Lèves. — Le Conseil municipal de Saint-Clément-des-Lèves a voté, en 1892, une somme de 30 fr. pour indemniser de leurs frais de voyage et de séjour à Saumur, les candidats au certificat d'études primaires. En outre, un volume a été donné à chacun des candidats admis.

Martigné-Briand. — MM. Poitou Pascal, Poullain, docteur Ruais, délégués cantonaux, ont offert des volumes pour les six enfants de l'école de garçons qui ont obtenu le certificat d'études.

Epiéds. — M. Perrault, délégué cantonal, a donné un volume à chacun des quatre garçons admis au certificat d'études.

Allonnes. — M. Pottier, maire, conseiller général, M^{me} Bizouiller, MM. les docteurs Chapin et Tabaraud ont offert des volumes à l'école de garçons.

Varennes-sous-Montsoreau. — M. Pottier, délégué cantonal, M. Marteau, président de la délégation cantonale, et M. le docteur Courtois, délégué cantonal, ont offert chacun un prix à l'école de garçons.

Les Ulmes. — M. Jahan, maire, a donné un livret de caisse d'épargne de 10 fr. à l'élève la plus méritante de l'école de filles.

Saint-Paul-du-Bois. — M. Dumas, maire, a donné 20 fr. à chacune des écoles.

Tigné. — MM. Pétou père, Lemardelay père et fils, Quantin, Poitou Pascal, Godicheau Camille, Renault Louis, docteur Pétou, ont offert des volumes à l'école publique de filles.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — M. Girard, maire, a offert des prix spéciaux de musique à sept élèves de l'école de garçons.

M. Moriceau-Proux, conseiller municipal, un livret de caisse d'épargne aux garçons qui ont obtenu le certificat d'études et un dé en argent à la jeune fille de l'école publique qui a mérité le même certificat.

Un anonyme, un prix d'honneur à l'école de filles.

Un autre anonyme a fait don à l'école de filles d'un boulier compteur.

LE TRAITÉ FRANCO-SUISSE

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Cholet vient d'adresser aux ministres et aux membres du Parlement une protestation contre le traité franco-suisse.

LE CRIME DE LA RUE NORMANDIE à Angers

Le nommé Marin-Michel Coupelier, âgé de trente-et-un ans, ouvrier chez M. Balié, expéditeur de fruits, rue Dupetit-Thouars, et demeurant rue Normandie, n° 19, à Angers, a été assassiné dimanche soir, vers dix heures et demie, dans la rue Normandie, près de la rue Saint-Nicolas.

Marin-Michel Coupelier était entré dans le débit de M^{me} Labeau, avec un de ses camarades, Yves Le Guyader.

Dans ce débit, ils se firent servir deux verres de vin. Quand ils eurent vidé leur verre, ils sortirent aussitôt. Coupelier dit au revoir à son camarade qui descendit la rue Normandie devant lui.

Deux jeunes gens montaient en ce moment la même rue et étaient en train de se chicaner avec des filles publiques. Lorsque Coupelier les rencontra, presque devant sa porte, il fut grossièrement interpellé par ces deux individus auxquels il se contenta de répondre : — Laissez-moi donc tranquille.

Le plus petit dit à Coupelier : — Vieux donc avec moi dans le haut de la rue, que je te fasse ton affaire.

Sans hésiter, Coupelier répliqua : — Tu ne me fais pas peur !

Et il s'approcha du jeune homme.

Le Guyader, qui était en ce moment resté dans le bas de la rue Normandie, revint sur ses pas, pour prêter main-forte à son cama-

rane. Il était trop tard, car le plus petit des agresseurs lui avait déjà plongé son couteau dans le bas-ventre.

Coupelier tomba à la renverse sans pousser un cri. Le Guyader, qui ne s'était pas aperçu que son camarade était blessé et voyant les deux jeunes gens s'enfuir, descendit la rue.

Quelques instants après vint à passer un nommé Leteule qui entendit les faibles gémissements posés par la victime. Il s'approcha et dit :

— Qu'as-tu ? Mais qu'as-tu donc ?

Coupelier ne lui répondit pas, car il était déjà mort. Leteule le prit aussitôt dans ses bras, et s'empressa de le porter chez sa mère.

M^{me} veuve Vincent, qui se trouvait là, courut immédiatement prévenir M. Chafaut, commissaire de police du III^e arrondissement. Celui-ci se rendit rue Normandie, accompagné de plusieurs agents et de M. Blanc, commissaire central, que l'on avait informé à la hâte.

Les agents, mis en campagne, réussirent, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, à mettre la main sur un des agresseurs, celui qui avait commis le crime. Ce serait un nommé Thomas, Jean, ouvrier de ferme, travaillant actuellement dans la commune de la Meignanne. Il s'est blessé à la main droite en portant le coup de couteau. Lorsqu'il a frappé, il était probablement pris de boisson. Hier matin, il avait la figure d'un abruti; tantôt il reconnaissait qu'il avait frappé, tantôt il déclarait qu'il s'était blessé en tenant son couteau dans sa poche. Cet homme, qui paraît âgé d'environ quarante ans, porte une marque naturelle très caractéristique à la figure. Sa lèvre supérieure est fendue depuis le bas jusqu'au nez, et laisse voir entièrement une incisive.

Son camarade s'appellerait Courballet; il serait domestique dans une ferme d'Avrillé.

Des agents sont partis à sa recherche.

UN DRAME CHEZ UN NOTAIRE

On écrit de Dinan qu'un sieur Louis Blivet, âgé de vingt-sept ans, ancien clerc de M. Legiembie, notaire à Broons, se présentait dimanche chez son ancien patron, réclamant un certificat :

— Je ne puis vous en donner, vous avez commis à mon préjudice plusieurs détournements, vous mériteriez la Cour d'assises, dit le notaire.

Blivet sortit, puis revint, et pria M. Legiembie de rentrer dans l'étude. Celui-ci, craignant un malheur, refusa. Blivet tira alors un revolver et se fit sauter la cervelle.

Un sieur Biou venait de retirer des mains du suicidé le revolver, quand un nommé Miège le saisit maladroitement et le fit partir. Une balle frappa Biou en pleine poitrine. Le médecin, appelé aussitôt, n'a pu extraire la balle; la blessure est très grave.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Voici l'ordre des spectacles de cette semaine :
Mardi. — *Par droit de conquête.* — *Les Noces de Jeannette.* — *De une à trois heures,* pièce nouvelle en un acte, de M. Dreyfus.
Jeudi. — *Mireille.*
Samedi. — *Le Grand Mogol.*

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 23 Octobre 1892
Versements de 56 déposants (11 nouveaux), 16,944 fr. 50.
Remboursements, 49,796 fr. 69.
La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

BOURSE DE PARIS

Du 24 Octobre 1892
3 0/0 99 25
3 0/0 amortissable 99 45
4 1/2 106 10

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons!

M. VERCELLETTO, Cimentier, 34, rue de Poitiers, tient à informer le public que la canalisation en ciment du Jardin des Plantes, tant critiquée ces jours derniers, n'est pas son œuvre.

Il profite de cette circonstance pour rappeler à sa clientèle la solidité et la bonne exécution de ses travaux.

Marché de Saumur du Samedi 22 Octobre

Froment-commerce, l'hectolitre	17	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 55	Veau	1 60
Méteil	13 70	Mouton	2 40
Seigle	10 85	Porc	1 60
Orge	10	Poulets la couple	3 50
Avoine	9	Dindonneaux	12 --
Sarrasin	11	Canards	4 50
Haricots blancs	22	Oies	9 --
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 60
Fèves	--	Œufs la douzaine	1 20
Noix	12	Foin, la charretée de 780 kilog.	110 --
Châtaignes	12	Luzerne	110 --
Sel les 100 kil.	15	Paille	47 --
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130 --
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500 --
Farine, la classe de 157 kilog.	52	id. 2 ^e	--
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	--	id. 3 ^e	--
id. 2 ^e id. Of. 31 66	--	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 --
id. 3 ^e id. Of. 28 33	--	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs la barrique	100 à 115
Champigny	110 à 120
Varrains	100 à 115
Bourgueil	110 à 120
Restigné	100 à 115
Chinon	100 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur la barrique	80 à 90
Ordinaires, environs de Saumur	70 à 80
Saint-Léger et environs	70 à 75
Varrains et environs	70 à 80
Le Puy-Notre-Dame et environs	60 à 70
La Vienne	60 à 70
Cidre de Bretagne la barrique	40 à --
Cidre de Normandie	42 à --
Eau-de-vie, droits non compris l'hectolitre	--
Vinaigre de vin	--

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEU
Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME
2.25 le bidon de cinq litres.
Huile à brûler, triple épuration, le 1/2 kilog., 40 c.
Bongie première, le paquet 75 c. extra, 80 c.
Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90
BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE
Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MAISON A LOUER
Pour la Saint-Jean 1893
Occupée par le Magasin de Lin-gerie de M^{me} TAILLARD.
S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 44, Saumur.

A LOUER APPARTEMENT
Au 2^e étage
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal

Demande d'Apprentis
Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : **une apprentie** pour les Modes et un **apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

Changement de Domicile
ROY, Horticulteur, a l'honneur d'informer le public qu'à dater du 20 octobre courant, son établissement est transféré *rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 43,* près l'église de Nantilly.

Etudes de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, et de M^e MULLON, huissier à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
PAR SUITE DE SAISIE

A Saumur, place Maupassant, au domicile du sieur LEROY, épicer, les JEUDI 27 et VENDREDI 28 OCTOBRE 1892, et jour suivant, s'il y a lieu, à 4 heures de relevée.

Il sera vendu :

Marchandises : Quantité considérable de Conserves alimentaires ; — Boîtes de sucre, savon, bougie, tapioca, vermicelle, macaroni, pâtes d'Italie, café, chicorée, thé, pastilles, bonbons, féculé, citrage, etc. ;

Flacons de miel, fruits confits, olives, tomates, fleur d'oranger, etc. ;
Brosses, pelottes de ficelle, plumoux, caisses d'éponges, tapis-brosse, sacs, bouchons, robinets, papiers de verre et d'emballage, etc. ;
300 flacons de parfumerie et pomnade.

Articles de Noël. — Liqueurs assorties.

Mobilier : Belle chambre à coucher complète, bonne literie, lavabo, buffet, guéridon, tables, chaises, fauteuils, pendules, glaces, appliques, vases, jardinières, rideaux, statues, tableaux, bibelots. — Linge de corps et de ménage.

Agencement de Magasin : deux comptoirs, vitrines, casiers, rayons, étagères, bureau-caisse, lustre à trois becs, stores, fourneau à gaz, balances et leurs poids.

Ustensiles de cuisine et de ménage. — Vaisselle, verrerie ; — 600 fillettes et bouteilles vides, bonbonnes, fûts, débarras.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue d'Orléans, 64.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Une MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59.

Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

Maison à Louer AVEC ECURIE, REMISE, JARDIN,

33, rue de Bordeaux.

S'y adresser.

ON DEMANDE un Garçon sachant conduire un cheval et connaissant le jardinage.
S'adresser au bureau du journal.

GUERISON

Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.

NOM DES
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne s'arrête que
lorsqu'il est guéri, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LERORMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nos Bonbons sont tous fabriqués à la Maison au fur et à mesure des besoins, par conséquent toujours d'une entière fraîcheur et de première qualité.

Nous nous occupons avec beaucoup de soins de la composition des Desserts fins, tels que Fruits glacés et déguisés, Petits-Fours, Entremets, Crèmes, Bavaroises, Glaces, ainsi que tous les Articles pour Soirées.

MARRONS GLACÉS NOUVEAUX

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

Epicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPENDANCES
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout **ABSOLUMENT NATURELS**. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison ANDRIEU met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

Bougie Phocéenne bonne qualité

le paquet 0,70

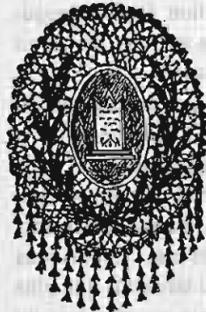
BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE
DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 50, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX
d'Articles
FUNÉRAIRES



Couronnes
BOURRELITS
Pots et Bouquets
PERLES, MÉTAL
Et porcelaine

DOC-FAUCHEUX

41, Rue d'Orléans, Saumur

En face la Librairie Milon

Grande Épicerie Parisienne

Vendre bon

AVANT TOUT

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler

IMBERT Fils

Joindre la qualité

AU
Bon marché

BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.
Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.
Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

Champagnes, toutes les grandes marques
Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan,
Lunel, etc.

Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART**.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,